

Mentions relatives à la protection des données à caractère personnel

1. INSCRIPTION SCOLAIRE

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, la Ville de Moulins, responsable du traitement (12, Place de l'hôtel de Ville BP 1629 03016 MOULINS CEDEX, tél. : 04.70.48.50.00, mail : contact@ville-moulins.fr) vous informe que :

Finalités du traitement

Le traitement mis en œuvre a pour finalité de recueillir les informations concernant l'inscription scolaire des enfants fréquentant les écoles de la commune afin de lui permettre de prendre les mesures à caractère social ou éducatif dans le cadre des compétences qui lui sont conférées, notamment par l'article L. 141-2 du code de l'action sociale et des familles.

Base légale du traitement

Le traitement des données est nécessaire au respect d'une obligation légale (article L. 131-6, R. 131-3, D. 131-3-1 et R. 131-10-1 à R. 131-10-6 du Code de l'éducation).

Destinataires des données

Les destinataires de vos données à caractère personnels sont, le cas échéant :

- les élus ayant reçu délégation du maire pour les affaires scolaires ou sociales ;
- les agents des services municipaux chargés des affaires scolaires ou sociales, individuellement désignés par le maire ;
- les agents du centre communal d'action sociale, individuellement désignés par son directeur et les agents de la caisse des écoles, individuellement désignés par le président du comité de caisse ;
- le Directeur académique des services de l'Education nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, et son ou ses représentants, individuellement désignés ;
- le Président du Conseil départemental, son ou ses représentants individuellement désignés et les agents des services départementaux chargés de l'aide et de l'action sociales, individuellement désignés par le président du conseil départemental ;
- le coordonnateur prévu par l'article L. 121-6-2 du code de l'action sociale et des familles.

Période de conservation

La durée de conservation des données à caractère personnel est conforme à l'article R. 131-10-2 du Code de l'éducation.

Droits des personnes

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne physique bénéficie d'un droit d'accès aux données la concernant. Elle a la possibilité de les faire rectifier. Elle dispose également d'un droit à la limitation du traitement. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la fiche « les droits pour maîtriser vos données personnelles » mise à disposition par la CNIL sur le site www.cnil.fr . Ces droits peuvent être exercés par voie postale de la Ville de Moulins. L'exercice de ces droits peut être également fait auprès du délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : atdadpo@allier.fr .

Malgré toute attention apportée au traitement des données personnelles, si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

2. INSCRIPTIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES FACTURATION COMMUNICATION

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, la Ville de Moulins, responsable du traitement (12, Place de l'hôtel de Ville BP 1629 03016 MOULINS CEDEX, tél. : 04.70.48.50.00, mail : contact@ville-moulins.fr) vous informe que :

Finalités du traitement

Le traitement mis en œuvre a pour finalités :

- La gestion des inscriptions aux temps d'activités périscolaires et le suivi des enfants (autorisation nécessaire, assurance, suivi de la présence de l'enfant, relation avec la famille) ;
- La gestion des inscriptions à la garderie et aux accueils périscolaires et le suivi des enfants (suivi de la présence de l'enfant, relation avec la famille) ;
- La gestion des inscriptions à l'accueil de loisirs et le suivi des enfants (autorisation, suivi de la présence de l'enfant, relation avec la famille) ;
- La gestion des inscriptions au restaurant scolaire, le suivi des enfants et la gestion des préférences et régimes alimentaires ;
- Le suivi sanitaire des mineurs (fiche sanitaire, vaccination obligatoire, PAI) ;
- L'établissement de la facturation pour les services suivants : accueils périscolaires, accueil de loisirs, restaurant scolaire ;
- Le suivi des poursuites et des produits irrecouvrables admis en non-valeur ;
- La communication institutionnelle ;
- La gestion du contentieux.

Base légale du traitement

Le traitement des données est nécessaire au respect d'une obligation légale :

- Pour la gestion des inscriptions aux *temps d'activités périscolaires* et le suivi des enfants (autorisation nécessaire, suivi de la présence de l'enfant, relation avec la famille), les fondements juridiques sont : les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et l'article L. 551-1 du Code de l'éducation ;
- Pour la gestion des inscriptions à la *garderie et aux accueils périscolaires* et le suivi des enfants (suivi de la présence de l'enfant, relation avec la famille), les fondements juridiques sont : les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et l'article L. 551-1 du Code de l'éducation ;
- Pour la gestion des inscriptions à l'*accueil de loisirs* et le suivi des enfants (autorisation, suivi de la présence de l'enfant, relation avec la famille), les fondements juridiques sont : les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et l'article L. 551-1 du Code de l'éducation ;
- Pour la gestion des inscriptions au *restaurant scolaire*, le suivi des enfants et la gestion des préférences et régimes alimentaires, les fondements juridiques sont : les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et l'article L. 551-1 du Code de l'éducation ;
- Pour l'établissement de la *facturation* pour les services des accueils périscolaires, de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire, les fondements juridiques sont : le Code général des collectivités territoriales en particulier l'article L. 2331-2, le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et l'arrêté du 24 octobre 2018 fixant la liste des pièces justificatives des recettes ;
- Pour le suivi des poursuites et des produits irrecouvrables admis en non-valeur les fondements juridiques sont : l'article L. 1617-5 du Code général des collectivités territoriales et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Pour le suivi sanitaire des mineurs (fiche sanitaire, vaccinations obligatoires, PAI) les fondements juridiques sont : l'article R. 227-7 du Code de l'action sociale et des familles ; vaccinations obligatoires : les articles L. 3111-2, R. 3111-8, D. 3111-6 du Code de la santé publique, l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs ; PAI : la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003.

Destinataires des données

Les destinataires de vos données à caractère personnel sont, le cas échéant :

- La Direction « Jeunesse-Education » ;
- Le service des Finances ;
- Le prestataire de la restauration scolaire ;
- Les élus en charge de ce secteur ;
- Le cabinet du maire ;
- Le service Communication ;
- L'Education Nationale ;
- Le Trésor Public.

Période de conservation

La durée de conservation des données à caractère personnel est conforme aux circulaires des archives de France (DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 et DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014).

Droits des personnes

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne physique bénéficie d'un droit d'accès aux données la concernant. Elle a la possibilité de les faire rectifier. Elle dispose également d'un droit à la limitation du traitement. Elle ne peut faire valoir son droit d'opposition que pour les finalités rattachées à la mission d'intérêt public. Elle dispose d'un droit de retirer son consentement au traitement des données. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la fiche « les droits pour maîtriser vos données personnelles » mise à disposition par la CNIL sur le site www.cnil.fr. Ces droits peuvent être exercés par voie postale de la Ville de Moulins. L'exercice de ces droits peut être également fait auprès du délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : atdadpo@allier.fr.

Malgré toute attention apportée au traitement des données personnelles, si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.